

COVID-19

Quels impacts comptables sur les banques ?

Par Réda Hajouji Idrissi, Senior Manager,
Financial Services

Depuis décembre 2019, le monde est touché par une crise sanitaire sans précédent. Chaque jour, nous constatons un impact dévastateur sur les économies et les systèmes financiers des pays touchés de plein fouet. Les analystes financiers sont unanimes sur la récession qui se profile au niveau mondial. Au regard des faits qui évoluent chaque jour, les établissements bancaires, à l'instar des autres acteurs économiques, doivent dorénavant et déjà anticiper les éventuels impacts de cette crise et mettre en place des mécanismes pour les atténuer.

Quel impact sur le provisionnement social et IFRS des créances des banques au Maroc ?

Au niveau des comptes sociaux, le processus de provisionnement est rigoureusement réglementé par les textes de Bank Al Maghrib, notamment la circulaire 19G 2002 qui précise clairement les critères de provisionnement pour chaque catégorie de clientèle. A ce jour, les premiers impacts pourraient concerner principalement :

- **Le marché du retail** : baisse de la capacité de remboursement de la population impactée (hausse du nombre d'impayés et des rééchelonnements des crédits amortissables), induisant par ricochet une dégradation du scoring de ces contreparties
- **Les PME/TPE** : rupture du cycle d'exploitation des entreprises concernées et ses impacts sur les lignes de fonctionnement (hausse des dépassements sur autorisations, rééchelonnements des dates d'échéances, restructurations des lignes de crédit...)

Ces faits identifiés impacteront directement les comptes sociaux des banques par une dégradation de la qualité des portefeuilles à l'actif (hausse des créances en souffrance) et une augmentation mécanique du coût du risque (provisions)

Cela dit, les banques devraient mener des réflexions pour réadapter leurs politiques de gestion des risques en cette situation de crise, en matière :

- D'analyse des agrégats financiers des clients appartenant à des secteurs sinistrés (tourisme, transport aérien...) et la reconsidération des hypothèses de business futurs dans l'estimation du risque de crédit
- Reconsidération de notion de continuité d'exploitation principalement au niveau des entreprises dont les cycles d'exploitation sont rompus suite la crise COVID-19
- Réaménagement des procédures de gestion des risques avec plus de souplesse en matière de gestion des demandes de rééchelonnement et des restructurations des entreprises touchées, permettant de sursoir temporairement aux dispositions de la circulaire 19G

En se référant aux propos du Wali de Bank Al-Maghrib*, « Sur le plan prudentiel, les dispositions actuellement en vigueur laissent la latitude aux banques d'opérer un moratoire sans pour autant exiger le déclassement en souffrance des créances concernées. Au vu du caractère temporaire attendu des difficultés des entreprises, les banques pourront surseoir à la constitution de la provision à caractère général y afférente au titre de fin juin en attendant une mise au point à fin 2020 ». Nous nous attendons à un réaménagement des dispositions de la circulaire 19G pour tenir compte des effets de cette crise sur le coût du risque des banques

(*) Propos recueillis lors d'une conférence de presse tenue le 22 mars 2020 par MEDIAS24

Au niveau des comptes IFRS, le processus de provisionnement des créances client est régi par la norme IFRS 9 qui recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Cette norme impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les probabilités de défaut (PD) ainsi que les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique. Il est à noter que cette nouvelle approche de provisionnement a été conçue dans une présomption de contexte économique stable. En revanche, dans le contexte actuel, au regard des mutations profondes des cycles économiques et les effets attendus de la pandémie, plusieurs interrogations se posent. Les impacts macro-économiques de cette crise auront des retentissements considérables sur les modèles de notation et modèles de dépréciation. A ce titre, les principaux impacts que les banques devraient considérer en matière de provisionnement IFRS, sont :

- Le recalibrage des paramètres de calcul du « **Forward looking** », en intégrant de nouvelles données Macro-économiques (taux de chômage post crise COVID-19, cours de pétrole....)
- L'intégration d'une marge de prudence / facteur d'aggravation des probabilités de défaut actuelles tenant compte des répercussions de cette crise sur la capacité de remboursement future des débiteurs

- Revue à la hausse des taux d'actualisation utilisés actuellement en intégrant les effets de cette crise sur l'augmentation du risque de contrepartie
- La revue des modèles de notation interne ainsi que les paramètres utilisés pour le calcul des probabilités de défaut actuelles
- Le recalibrage des paramètres de calcul de la LGD tenant compte des contraintes de recouvrement futurs

Par ailleurs, au fil de l'avancement de cette crise, de nouvelles réflexions verront le jour et les fonctions risques devront mener plusieurs études d'impacts sectorielles permettant d'affiner correctement leurs modèles. Des initiatives et des projets en cours entre les différentes parties prenantes (banques, régulateurs....) donneront plus de visibilité sur les différents mécanismes de soutien économique pour permettre aux opérateurs économiques de limiter les effets négatifs de cette crise et aux différents secteurs d'activité de redécoller